

RÉINSCRIPTIONS

CONSERVATOIRE 26-27

Concernent les anciens élèves

Planning

1 ^{er} juin	Mise en ligne des plannings de cours sur le site internet
Du 8 juin (9h30) au 14 juin (18h)	<i>Réinscription en ligne sur votre espace Duonet</i>
Du 9 au 16 juin	Eveil CP inscrits en 25-26 : RDV obligatoire sur place avec la responsable de la scolarité
À partir du 13 juillet	Envoi des confirmations d'inscription par mail
Du 18 juillet au 25 août	Fermeture estivale du Conservatoire
Début septembre	Rencontres parents-professeurs (mardi 8 sept 17h30 à 19h)
14 septembre	Reprise des cours SAUF Gruppetto et orchestres
21 septembre	Reprise des cours Gruppetto et orchestres

Comment se réinscrire ?

Réinscription : via votre extranet Duonet

La création d'un compte est obligatoire. Si vous ne l'avez pas encore fait, contactez l'administration.

Cas particulier élèves inscrits en éveil CP en 25-26 : Procédure de réinscription en 2 temps :

En ligne : Rubrique Préinscriptions >
Fiche « Réinscriptions Éveil CP »

Sur place : Rendez-vous obligatoire auprès de la responsable de la scolarité Hélène Boubet.

Musique

DÉBUTANTS

Quel format choisir, Gruppetto ou Dissocié ? L'objectif est le même : apprendre à jouer d'un instrument et devenir musicien. Seule l'organisation change.

Parcours Gruppetto (*violon, alto, violoncelle*) : apprentissage par le collectif et l'orchestre en 1 RDV de 2h/sem.

Parcours dissocié (*autres instruments*) : 2 RDV distincts/ sem.

MUSIQUES ACTUELLES

> Des parcours et ateliers accessibles à tous

(débutant et confirmé)

Affectation dans les groupes :

après une réunion avec les professeurs début septembre (*date communiquée ultérieurement*).

Critères d'affectation : niveau ou nombre d'année de pratique, instrument et places disponibles.

> Cours d'instrument et de chant

> Confection des emplois du temps

Étape 1 : Vos professeurs vous contactent fin août/début septembre. Vous devez leur fournir 3 vœux de créneaux différents.

Étape 2 : Une réunion est organisée avec les professeurs début septembre pour l'affectation définitive sur les créneaux selon les vœux émis.

COURS COLLECTIFS

Maintien du cours actuel :

Réinscription directe via le formulaire en ligne.

Demande de changement ou ajout :

Confirmation de l'inscription envoyée par l'administration à la mi-juillet.

Danse

> Les premières années

7 ans (CE1) Initiation

Dès 8 ans (CE2) : choix d'une discipline
(jazz, contemporain, classique)

À noter: durant les 3 premières années, un cours de musique obligatoire complète la formation.

> En cycle 2, choix de parcours

Renforcé : 3 cours/sem.
(2 dans votre discipline + 1 discipline complémentaire)

Léger : 1 cours/sem. Dans votre discipline principale

À SAVOIR

> Engagement annuel

Toute année commencée est due.

> Date limite

Passé le 30 septembre, aucun remboursement n'est possible
(sauf cas particulier cité dans le règlement intérieur).

Retrouvez le fonctionnement détaillé dans le règlement des études

Besoin d'aide ?

> Téléphone :
05 62 74 51 60

> **Lundi et mardi**
> **Mercredi**
> **Judi et vendredi**

9h-12h / 13h30-18h
9h-18h
13h30-18h

conservatoiremusique@mairie-blagnac.fr

UN BESOIN SPÉCIFIQUE ?

Si votre enfant a des besoins particuliers, avec ou non une reconnaissance MDPH, s'il a des aménagements de scolarité ou en a besoin, vous pouvez contacter notre référente inclusion Noémie Van Aerschodt à l'adresse suivante conservatoire-inclusion@mairie-blagnac.fr